



L'été de tous les dangers

Rarement un été aura connu autant de contre-réformes adoptées à marche forcée : loi liberticide sur le renseignement ; loi Macron soi-disant de sécurisation de l'emploi (votée pour la 3ème fois à coup de 49-3 !) et loi Rebsamen relative au dialogue social et à l'emploi qui attaquent les dispositions du code du Travail en détruisant droits et protections des salarié-es ; Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) qui risque d'entraîner la mobilité forcée pour des milliers de fonctionnaires,...

Les attaques sont permanentes contre les acquis sociaux, le chômage continue sa terrible progression, des coups sont portés contre la sécurité sociale, les hôpitaux, l'Éducation nationale. Le gouvernement persiste, au travers du pacte de responsabilité, à offrir 50 milliards d'euros au patronat, ce qui exige 40 milliards de coupes dans le budget de l'Etat. Cette logique d'austérité lamine toujours plus les services publics.

La DGFIP est aujourd'hui une des principales victimes. Au ministère des Finances : les moyens sont revus fortement à la baisse : -550 millions d'euros (par rapport à la loi de Finances initiale 2015) et les suppressions d'emplois pour 2016 s'élèvent à 2 548, sans compter les vacances d'emplois qui atteignent des sommets.

En parallèle, il s'agit aussi, en s'appuyant sur les

décisions de la démarche stratégique et de la revue des missions, de dépecer la DGFIP. Pour 2016, ce sont déjà plusieurs centaines de structures qui sont visées soit par des fusions voire des suppressions.

Ces réformes ne peuvent se mener que par la remise en cause du statut général et des statuts particuliers. C'est ce que cherche à obtenir la ministre de la fonction publique en soumettant à la signature des syndicats un accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) sous couvert de prétendues augmentations de salaires alors que la valeur du point d'indice, elle, reste gelée.

Dans ce contexte de toujours plus de rigueur et d'austérité pour les salarié-es, les retraité-es, les privé-es d'emplois et de toujours plus de cadeaux au patronat, la mobilisation interprofessionnelle est plus que jamais nécessaire, dans l'unité la plus large possible pour peser sur les choix de ce gouvernement et de notre direction.

L'AUSTÉRITÉ : ENFIN UN ACCORD MASQUÉ



Retraites, emplois, salaires

Rejoignez-nous !



On ne veut pas en rester là

Syndiquez-vous !

CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

Site : www.cgtdgfi75.org

Courriel : cgt.dr75@dgfi75.finances.gouv.fr

Tél : 01 44 85 87 49

Réforme territoriale : le grand chambardement

Le gouvernement veut imposer à marche forcée la réforme territoriale : mise en place des métropoles, refonte des inter-communalités pour en augmenter leur taille, super-régions avec un effet simple : explosion des structures, des administrations de l'Etat, telles que nous les connaissons.

Le gouvernement veut autoriser des organisations de services différents selon les territoires en fonction de « réalités locales » en transgressant au principe d'organisation d'administration centrale à réseau déconcentré.

Les préfets pourraient se voir déléguer certains actes relatifs à la situation individuelle des agent(es) publics. Il s'agirait donc de bouleverser l'organisation des services de l'Etat partout sur le territoire et de porter atteinte aux statuts nationaux des fonctionnaires d'Etat et aux règles de gestion qui y sont associées.



Il est à craindre le retour d'un projet de mobilité forcée des agent(e)s pour accompagner une future concentration des services.

Les réformes initiées par le gouvernement, sur fond d'une politique d'austérité de plus en plus conséquente, constituent une véritable entreprise de démolition des politiques publiques, des services et de l'emploi publics. À l'évidence, l'éventail des mesures dites d'accompagnement des personnels annonce un plan social

d'envergure. Outre la dégradation des conditions de travail des personnels, ce sont aussi leurs conditions de vie qui sont mises à mal.

La CGT s'oppose à la réforme territoriale et combattra pour la préservation des droits des agents et du service public.

La DGFIP à deux euros près...

Deux euros... Oui deux euros. Tel est le montant que pourrait payer un contribuable afin d'obtenir sa déclaration de revenus par la Poste, pratique déjà en vigueur, par exemple, dans les Services de Publicité Foncière pour les demandes de duplicata d'acte de vente par les propriétaires.

Un rapport transmis par les services de Bercy aux parlementaires évoque cette éventualité suite à l'importance des frais d'envoi des 126 millions de plis postaux envoyés chaque année. Ainsi, mettre au pas les deux tiers des contribuables restés encore fidèles à la version papier



depuis la mise en place de la télédéclaration peut sembler une gageure, mais la DGFIP est prête à relever ce défi... sans toutefois le crier haut et fort, en prenant bien sûr les précautions d'usage et sans fixer d'échéance (il ne faudrait pas froisser les contri-

buables/électeur(trice)s qui apprécient peu les mesquineries de ce genre).

L'objectif avoué est la recherche d'économie sur les frais d'affranchissement estimés actuellement à 57 millions d'euros. Mais quid de la relation avec l'utilisateur si internet devient l'interface privilégiée, de l'ambition de la DGFIP à placer ce dernier au centre de ses préoccupations ? De vaines formules de communication pour faire avaler les couleuvres. Quelles conséquences aussi pour les agent-es des services concernés ? De cela, le rapport n'en dit mot. Nous CGT, les paroles qui n'engagent personne, nous les avons déjà entendues... Nous CGT, les suppressions de postes en Service des Particuliers suite à la mise en place de la télédéclaration, nous les avons déjà dénoncées, nous les combattons car nous n'en voulons plus.

Au fait, pour le mode de paiement ne vous inquiétez pas.... tout serait déjà prévu : « le prix de la prestation viendrait s'ajouter à l'impôt dû » (sic).

- Transport -
les collègues venant de province
ne doivent pas être pénalisés

Le décret du 21 juin 2010 et la circulaire fonction publique du 22 mars 2011 prévoyaient que la participation de l'état employeur soit fixée à 50 % du prix de l'abonnement utilisé dans la limite de 80,67 euros par mois.

Ce plafond correspondait à 50 % de la somme des tarifs des abonnements annuels Navigo zones 1-2 et zones 1-5... (soit : tarif zones 1-2 = 731,50 euros+ tarif zones 1-5 = 1204,50 euros soit 1936 euros au total et $1936 \times 50 \%/12 = 80,67$ euros mensuels).

Dès la publication du décret de 2010, la CGT Finances Publiques avait mené l'action pour une mise en oeuvre rapide du nouveau dispositif.

Or, la direction générale vient de publier une note en

date du 17 août 2015 sur les remboursements partiels du coût du trajet domicile-travail avec la mise en place du tarif unique du pass Navigo toutes zones à 70 euros, à compter du 1er septembre 2015. Cette note prend en compte toutes les situations sauf une : celle des collègues qui résident hors Ile-de-France et qui travaillent à Paris ou en Ile-de-France. Et, ce ne sont pas moins de 500 à 600 agent-es de la DRFiP qui tous les jours font le trajet domicile-Paris et qui payent des montants conséquents en frais de transport.

La question est de savoir comment se feront les remboursements à compter du 1er septembre 2015 pour celles et ceux qui sont domiciliés hors Ile-de-France. La perte pour les collègues concernés pourrait aller jusqu'à 50 euros par mois.

La CGT a donc saisi la DG et le secrétariat général de la Fonction Publique à ce sujet. Les collègues qui résident hors Ile-de-France ne doivent pas être pénalisés! À suivre...

Retenue à la source : une « réforme » pour les patrons



Au printemps, le gouvernement annonçait sa volonté de mettre en place la retenue à la source de l'impôt sur le revenu à l'horizon 2018.

Le prélèvement à la source est un mode de recouvrement de l'impôt consistant à faire prélever son montant par l'intermédiaire d'un tiers payeur (employeur, banque, notaire,...) : c'est ni plus ni moins que la privatisation du recouvrement de l'impôt !

Il n'y aurait ni assainissement des finances publiques ni amélioration du recouvrement, l'impôt sur le revenu étant déjà recouvré à plus de 99 %, taux qui ne pourrait qu'être dégradé. L'administration fiscale devrait par ailleurs ajouter au suivi des contribuables celui du tiers payeur avec forcément de la déperdition dans le volume des recettes recouvrées. Il faudra

pallier aux risques de rétention de trésorerie, d'insolvabilité mais aussi de fraude similaire, à celle massive, constatée pour la TVA... et payer les « compensations financières » déjà demandées par le MEDEF et la CGPME.

Sans apporter aucune simplification pour le contribuable, sous prétexte de vouloir simplifier l'impôt sur le revenu, le gouvernement crée les conditions de nouvelles inégalités et expose encore plus les vies privées des salarié-es vis-à-vis de leurs employeurs. Pour le recouvrement de l'impôt, ces derniers seront amenés à connaître certaines données confidentielles, avec des dérives possibles sur leurs politiques salariales.

La RAS est le cheval de Troie pour faire disparaître la progressivité de l'impôt et aller vers un impôt proportionnel, système injuste qui ne tient pas compte de la situation des ménages et qui pénaliserait une fois encore les faibles revenus.

La CGT Finances Publiques alerte sur les dangers de ce projet aux conséquences néfastes qui ne constitue en rien les prémisses de la réforme fiscale nécessaire pour rendre l'impôt plus juste et efficace.

Réaumur : un test sans visibilité

Dans le service Comptabilité (SPL- Recettes Ville, Département et Préfecture de Police- Réaumur), la direction avait, sous couvert de test, mis en place le passage d'écritures à partir de documents au format A5, deux fois plus petits que le format A4.

Sur l'interpellation de la CGT alertée par les collègues, le médecin de prévention s'est rendu sur place. Suite à ses conclusions, le test a été abandonné...au bénéfice de la santé visuelle des agents !

Réaumur bis

Logique administrative : quand la DRFIP prévoit t-elle de faire des travaux sur le système de climatisation sur le site de Réaumur ? En plein été ! Avec les conséquences que cela implique pour les collègues après (cf. ci-dessus).

Vivement les travaux sur les systèmes de chauffages en plein hiver...

À chacun sa météo...

La CGT a réagi promptement, dès le 29 juin, à l'annonce d'une canicule en demandant la mise en place de mesures concrètes pour les agent-es travaillant sur des sites sans climatisation :

- autorisations d'absences pour éviter de travailler dans des conditions caniculaires...refusé !

- mise en place d'aménagements d'horaires de travail permettant aux collègues de quitter le travail plus tôt sans perte de temps à la pointeuse, distribution de ventilateurs, de climatiseurs mobiles, et/ou de bouteilles d'eau pour les sites ne possédant pas de fontaines à eau...accepté mais après trois jours de bataille acharnée !

Pour la direction, la santé des agent-es ne semble pas être une priorité. La CGT, elle, ne lâchera jamais sur ce sujet.

- Repère syndical -

l'heure mensuelle d'information (HMI)

Les organisations syndicales peuvent organiser des réunions d'information à raison d'une heure par mois, éventuellement regroupées sur un trimestre. Chaque agent-e (titulaire, contractuel ou stagiaire) peut participer à raison d'une heure par mois ou trois heures par trimestre. Suivant les directions et les sites, les HMI sont organisées régulièrement, en intersyndicale ou non.

Bulletin d'adhésion à la CGT Finances Publiques Paris

Nom : Prénom : Date de naissance :



Situation Actif : Stagiaire : Retraité(e) :
 Catégorie : Grade : Echelon : Numéro DGFIP :
 Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse

Adresse administrative ou adresse personnelle (à préciser) :

Tél : Courriel :

Inscription à la lettre hebdomadaire (newsletter)

Date :
Signature :

Retourner le bulletin à la CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St HYACINTHE 75001 Paris ou auprès d'une(e) militant(e).

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

